



EUROPEAN COMMISSION

*Bruxelles, le 2.3.2021*

*C(2021) 1497 final*

*Richard FERRAND  
Président de l'Assemblée nationale  
Palais Bourbon  
126, rue de l'Université  
F – 75007 PARIS*

*Monsieur le Président,*

*La Commission tient à remercier l'Assemblée nationale pour son avis relatif à la relance dans le secteur de la défense.*

*La Commission partage le constat fait par l'Assemblée nationale selon lequel l'industrie de la défense, outre le poids qu'elle représente dans l'économie de l'Union européenne, est une composante essentielle de son autonomie stratégique. C'est à ce titre que la Commission a lancé un Plan d'action européen de la défense en 2016 et a mis en place des financements dédiés à ce secteur et prenant en compte ses spécificités. La base industrielle et technologique de la défense française, constituée de petites et moyennes entreprises, d'entreprises de taille intermédiaire et de grands groupes disposant d'une maîtrise d'œuvre d'ensemble, occupe une place significative dans l'écosystème industriel européen de la défense ainsi que dans l'économie française. Cet écosystème à forte valeur ajoutée, qui peut se prévaloir d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, subit actuellement les effets de la pandémie du Covid-19<sup>1</sup>. Dans cette situation, il continue à être soutenu par les initiatives européennes.*

*Lors du lancement du plan de relance<sup>2</sup>, la Commission a rappelé la nécessité de renforcer l'autonomie stratégique de l'Union européenne. Le but est de réduire sa dépendance vis-à-vis des tiers et de renforcer la sécurité d'approvisionnement (pour la fourniture de biens et services essentiels ou pour les matériaux, technologies et infrastructures critiques ou autres domaines stratégiques).*

---

<sup>1</sup> Commission's staff working document « Identifying Europe's recovery needs », SWD(2020) 98 final.

<sup>2</sup> Communication de la Commission « L'heure de l'Europe: réparer les dommages et préparer l'avenir pour la prochaine génération », COM(2020) 456 final.

*La stratégie industrielle proposée par la Commission en mars 2020<sup>3</sup> vise aussi à renforcer l'autonomie stratégique de l'Europe tout en préservant une économie ouverte. Cette stratégie industrielle présente les secteurs de la défense et de l'espace comme deux secteurs clés pour répondre à cet objectif. Une mise à jour de cette stratégie est en cours afin de prendre en compte les impacts de la pandémie du Covid-19, l'accélération de la transition verte et numérique, et un paysage concurrentiel mondial qui a radicalement changé.*

*La Commission se félicite du soutien exprimé par l'Assemblée nationale à l'accord obtenu pour le cadre financier pluriannuel 2021-2027, ainsi qu'à la mise en œuvre d'un plan de relance de 750 milliards d'euros et à la création du Fonds européen de défense. Elle prend note des remarques exprimées par l'Assemblée nationale concernant la place qu'occupent les secteurs de la défense et de l'espace dans le cadre du plan de relance, ainsi que des demandes exprimées concernant le filtrage des investissements directs étrangers dans l'Union européenne, le contrôle des concentrations, la définition du programme de travail du Fonds européen de défense, et la politique d'achat des États membres dans le domaine de la défense. La Commission entend apporter un certain nombre de précisions concernant ces différents sujets.*

*Afin de contribuer à réparer les dommages économiques et sociaux causés par la pandémie de la Covid-19, et pour soutenir les priorités de long terme de l'Union européenne, la Commission disposera au cours des années à venir de moyens financiers sans précédent totalisant 1 824 milliards d'euros. Ceux-ci reposeront d'une part sur le cadre financier pluriannuel de l'Union européenne pour la période 2021-2027, doté de 1 074 milliards d'euros, et d'autre part sur l'instrument de relance NextGenerationEU, doté de 750 milliards d'euros.*

*Les secteurs de l'espace et de la défense pourront bénéficier des ressources qui leur sont dédiées dans le cadre financier pluriannuel 2021-2027 dont le règlement a été adopté le 17 décembre 2020 par le Conseil. Une partie des ressources seront dédiées à la « facilité pour la reprise et la résilience » appartenant à NextGenerationEU, qui repose principalement sur les plans nationaux pour la reprise et la résilience proposés par les États membres, en respectant les règles de l'Union européenne en matière de concurrence et notamment en matière d'aides d'État.*

*Le fait que la Commission ait proposé que le cadre financier pluriannuel 2021-2027 dispose pour la première fois<sup>4</sup> d'un budget significatif dédié au secteur de l'industrie de la défense témoigne de son intérêt croissant pour ce secteur. La Commission élabore actuellement, en coordination avec les États membres, le programme de travail du Fonds européen de défense. L'objectif poursuivi est de soutenir le développement de programmes de recherche et de développement capacitaire nécessaires à la compétitivité*

---

<sup>3</sup> Communication de la Commission « Une nouvelle stratégie industrielle pour l'Europe », COM(2020) 102 final.

<sup>4</sup> Deux programmes préparatoires (l'Action préparatoire sur la recherche en matière de défense et le Programme européen de développement industriel dans le domaine de la défense) ont été mis en œuvre dans le cadre financier pluriannuel précédent en vue de préparer le Fonds européen de défense, pour un budget total de 590 millions d'euros.

*et l'autonomie stratégique de l'Union européenne, tout en répondant aux besoins opérationnels des États membres. En favorisant la coopération à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement, ces projets devraient bénéficier à l'ensemble de la base industrielle et technologique de défense européenne. Le règlement du Fonds européen de défense contient en particulier des dispositions visant à faciliter la participation des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire dans les chaînes de valeur de défense. La Commission invite la France à continuer de soutenir cette démarche.*

*De son côté, le programme spatial de l'Union européenne bénéficiera d'un budget de 13,2 milliards d'euros (8 milliards d'euros dédiés au programme Galileo et 4,8 milliards d'euros au programme Copernicus).*

*Par ailleurs, les secteurs de l'industrie de défense et de l'espace pourront bénéficier des investissements réalisés dans le cadre d'autres programmes européens, notamment le programme de recherche et d'innovation Horizon Europe (doté de 75,9 milliards d'euros) et le programme InvestEU (doté de 26,2 milliards d'euros). La Commission a adopté un plan d'action visant à renforcer les synergies entre les industries civiles, de la défense et du spatial, qui devrait permettre à ces deux derniers secteurs de bénéficier davantage des investissements réalisés dans les autres domaines.*

*Le plan de relance NextGenerationEU repose principalement sur la mise en œuvre de la « facilité pour la reprise et la résilience », dotée de 672,5 milliards d'euros sous forme de prêts et de subventions destinés à soutenir les réformes et les investissements entrepris par les États membres de l'Union européenne. Le Règlement (UE) 2021/241 du Parlement européen et du Conseil du 12 février 2021 établissant la facilité pour la reprise et la résilience est d'ailleurs entré en vigueur le 19 février 2021. Les États membres de l'Union européenne doivent maintenant ratifier la décision relative aux ressources propres conformément à leurs règles constitutionnelles, afin de permettre à la Commission d'emprunter sur les marchés, rendant ainsi le programme NextGenerationEU opérationnel. La Commission remercie la France d'avoir déjà conclu ce processus.*

*Afin de bénéficier du plan de relance, les États membres doivent présenter un plan national pour la reprise et la résilience qui définit les réformes et les projets d'investissements publics envisagés. Le soutien sera étroitement lié aux recommandations du Semestre européen, qui recensent les principaux défis que chaque État membre doit relever pour renforcer la compétitivité ainsi que la cohésion sociale et économique. 37% des dépenses de ce plan devront être liées à la transition écologique et 20% à la transition numérique. La Commission invite donc la France à soumettre dès que possible son plan d'investissements finalisé : celui-ci pourra bénéficier à certains secteurs de l'espace et de la défense s'ils participent à la réalisation des objectifs énumérés précédemment. La Commission se félicite des premiers échanges qu'elle a eus avec la France sur son projet de plan de relance.*

*En complément des mesures de soutien financier, la Commission contribue à la sécurité des chaînes d'approvisionnement européennes, y compris dans les secteurs de la défense et de l'espace, au moyen du cadre pour le filtrage des investissements directs étrangers dans l'Union européenne<sup>5</sup>. Depuis son entrée en vigueur au mois d'octobre 2020, la Commission veille au bon fonctionnement et à la bonne application de ce dispositif par tous les États membres et y participe activement. Dans sa stratégie industrielle de mars 2020, la Commission avait par ailleurs indiqué qu'elle réfléchirait à la manière de renforcer davantage cet outil.*

*Enfin, la Commission continuera à inviter les États membres à utiliser, dans leurs politiques d'achats relative aux équipements de défense, les possibilités offertes par la directive relative à la coordination des procédures de passation de marchés publics dans les domaines de la défense et de la sécurité (2009/81) pour soutenir l'industrie européenne.*

*La Commission a pris bonne note des opinions exprimées par l'Assemblée nationale dans son avis et abordera les questions soulevées tel qu'exposé dans le présent document. En espérant que ces précisions répondront aux questions soulevées, nous nous réjouissons par avance de la poursuite de notre dialogue politique.*

*Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.*

*Maroš Šefčovič  
Vice-Président*

*Thierry Breton  
Membre de la Commission*



---

<sup>5</sup> Établis par le règlement (UE) 2019/452 du Parlement européen et du Conseil.